Commission consultative de la fiscalité indienne

Rapport annuel

Période du 1er avril 2007
au 30 juin 2007

INDIAN TAXATION ADVISORY BOARD

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FISCALITÉ INDIENNE

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT **1**

A RÉSUMÉ **3**

1. Survol 3
2. Membres 4
3. Soutien 4

B SERVICES À L'APPUI DU SYSTÈME FISCAL DES PREMIÈRES NATIONS **5**

1. Les services d'appui à la réglementation 5
2. L'éducation du public 7

C LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL DE LA CFPN **11**

1. La politique de gestion 11
2. La gestion de l'information 11
3. Les besoins en installations 12
4. Les commissaires nommés à la CFPN 12
5. L'orientation des commissaires et du personnel 13
6. Protocole d'entente concernant les règlements pris en vertu de l'article 83 13

D PROJETS SPÉCIAUX 15

E L'HÉRITAGE DE LA CCFI 17

1. Une institution modèle pour les Premières nations 17

F MEMBRES DE LA COMMISSION DE 1989 À 2007 23

G MINISTRES DE 1988 À 2007 25

H LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE ET LES MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION 27

1. Projet de loi C-115, modifications de Kamloops à la *Loi sur les Indiens* ***27***
2. La Cour suprême 28
3. La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* ***30***

I ÉTATS FINANCIERS 31

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'honorable Chuck Strahl, député conservateur
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada
et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
Bureau 2100, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington,
GATINEAU QC K1A 0H4

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le dernier rapport annuel de la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI). L'adoption de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations (LGFSPN)* et la création de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) signalent en effet la fin de l'ère de la CCFI.

Je suis très fier de ce que nous avons accompli au cours des 18 dernières années. On compte maintenant 115 Premières nations qui perçoivent de l'impôt foncier, pour un total de plus de 55 millions de dollars de revenus par an. Nous avons œuvré en faveur de l'adoption de deux lois provinciales distinctes, en Colombie-Britannique et au Québec, qui permettent la perception d'impôt foncier par les Premières nations. Nous avons participé à l'élaboration et à la finalisation d'ententes avec Bell Canada, B.C. Hydro et Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) en vue d'élargir les options des Premières nations en matière de recettes locales. Nous avons contribué à la négociation de plus de 20 ententes de services entre les Premières nations et les municipalités. La Commission a recommandé au ministre l'approbation

de 1413 règlements administratifs adoptés par des Premières nations, approbation accordée dans chacun des cas. Plus de 150 administrateurs d'impôt foncier des Premières nations ont reçu une formation sur l'établissement du taux d'imposition foncière en fonction du budget, sur l'évaluation et la procédure d'appel afférente, ainsi que sur l'administration de l'impôt foncier.

L'héritage laissé par la CCFI comprend également le Tulo Centre of Indigenous Economics, qui nous permet de transmettre toutes nos connaissances dans des programmes menant à des certificats ou à d'autres diplômes reconnus par les universités en économie et en gestion publique des Premières nations.

Concurremment, nous avons su montrer au Canada et aux Premières nations comment concevoir et mettre sur pied une institution nationale au service des Premières nations. Nous avons contribué à l'établissement des bases d'une nouvelle relation financière pour les bandes indiennes. Nous avons mené un projet de recherche d'une durée de dix ans sur le bon fonctionnement des marchés sur les terres des Premières nations. Nous avons collaboré à la promotion et à l'application de la TPS des Premières nations dans 20 bandes. Enfin, nous avons joué un rôle de premier plan dans la conception et la rédaction de la *LGFSPN*.

Je suis convaincu que ce dernier rapport annuel de la CCFI témoigne adéquatement de la réussite de la Commission, tel que vous pourrez le constater.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,

Clarence T. (Manny) Jules
Président

A RÉSUMÉ

1. Survol

Le premier trimestre de l'exercice financier 2007-2008 fut le dernier trimestre d'activité de la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI). Ses efforts au cours de cette période ont principalement porté sur la transition vers la Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN), qui a eu lieu en juillet 2007. Comme pour toute autre entreprise, la fin des activités après 20 ans de bon fonctionnement a requis beaucoup de travail sur les plans comptable et juridique ainsi que de la part des commissaires.

Les activités de transition nécessaires effectuées en vue de la mise en place de la CFPN le 1er juillet 2007 comprenaient l'orientation de base des commissaires, l'élaboration et l'étude des politiques de fonctionnement de la CFPN, la révision des règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations (LGFSPN)*, l'élaboration et l'étude du plan directeur de la CFPN, ainsi que l'étude et l'approbation par les commissaires des documents pertinents aux activités de la CFPN. Les commissaires ont aussi pris des mesures pour s'assurer que la CFPN jouisse d'une pleine capacité administrative au moment de commencer ses activités et, conformément à l'article 143 (1) de la *LGFSPN*, pour faciliter le transfert de son personnel vers la CFPN.

Les conséquences et le coût de la réglementation des pouvoirs d'imposition des Premières nations par deux autorités législatives différentes sont devenus apparents lors de l'étude des modèles de règlements pris en vertu de l'art. 83 pour la CCFI. Pendant cette période, la CCFI a rédigé des ébauches de politiques, de normes et de lois à soumettre à l'étude prochaine de la CFPN. Enfin, la préparation de la version électronique de *la Gazette des Premières nations* constituait également une priorité de la CCFI, ceci afin de satisfaire aux exigences de la *LGFSPN* et de rendre cette publication plus facilement accessible.

2. Membres

Le Ministre a allongé le mandat du président de la Commission, C.T. (Manny) Jules, et celui des commissaires David Paul et William McCue jusqu'àu 30 juin 2007. Cela a permis aux membres de la Commission de mieux accomplir les tâches relatives à la fin des opérations de la

CCFI, en plus de donner aux nouveaux commissaires le temps de participer aux activités d'orientation, sous la direction de la Commission, et de permettre la préparation des documents juridiques en rapport avec le transfert des biens et des ressources humaines de la CCFI à la CFPN.

3. Soutien

Les commissaires jouissent de l'appui de 13 employés qui travaillent au siège de la Commission, à Kamloops, en Colombie-Britannique, et à son bureau de la région de la capitale nationale (RCN), à Ottawa. Le personnel fournit un soutien professionnel et logistique aux commissaires et les assiste en étudiant les projets de règlements administratifs concernant l'impôt foncier et en élaborant, en diffusant et en faisant appliquer les politiques connexes. La Commission reçoit également l'appui d'un réseau d'experts-conseils et de conseillers des Premières nations.

B SERVICES À L'APPUI DU SYSTÈME FISCAL DES PREMIÈRES NATIONS

1. Les services d'appui à la réglementation

L'élaboration de règlements administratifs et la révision des règlements concernant le taux annuel d'imposition constituaient toujours des priorités pour la Commission durant son dernier trimestre.

Les règlements administratifs suivants, présentés par les Premières nations en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, ont été étudiés puis recommandés au Ministre, qui les a approuvés, au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2007- 2008.

a. Modification de règlements administratifs

Modification du règlement administratif PR-95-02 concernant les impôts sur la propriété foncière de la bande de Little Shuswap Lake

Modification du règlement administratif 2006-02 de la Nation Huronne Wendat concernant le coût de certains services publics

b. Règlements administratifs sur le taux d'imposition

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation ?Akisq'nuk

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation Alexander

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première Nation crie de Bigstone

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Campbell River

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Cheam

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation des Chemainus

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Coldwater

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande des Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande Kwantlen

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Kwaw-kwaw-Apilt

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Little Shuswap Lake

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande Lower Kootenay

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Lower Similkameen

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande Millbrook

Règlement sur les taux pour 2007 de la Nation crie d'Opaskwayak

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande d'Osoyoos

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Sliammon

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Soda Creek

Règlement sur les taux d'impôt foncier pour 2007 de la Première nation de Songhees

Règlement sur les taux pour 2007 de la Nation crie du lac Sturgeon

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Tobacco Plains

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation de Tsawout

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation Tsleil-Waututh

Règlement sur les taux pour 2007 de la bande de Tzeachten

Règlement sur les taux pour 2007 de la Première nation de Westbank

c. Règlements sur les dépenses

Règlement sur les dépenses de la Première nation ?Akisq'nuk pour 2007

Règlement sur les dépenses de la bande de Cheam pour 2007

Règlement sur les dépenses de la Première nation des Chemainus pour 2007

Règlement sur les dépenses de la bande de Sliammon pour 2007

Règlement sur les dépenses de la Première nation de Songhees pour 2007

Règlement sur les dépenses de la Première nation de Westbank pour 2007

2. L'éducation du public

Par ses diverses activités de communication, la Commission cherche à accroître la connaissance et la compréhension qu'a le public au sujet de la perception de l'impôt foncier par les Premières nations sur les terres des réserves. Comme dans les autres secteurs de l'organisation, les activités de cette période ont principalement visé à assurer la préparation au lancement de la CFPN le 1er juillet 2007.

a. www.itab.ca

Le site Web de la CCFI fournissait au grand public des renseignements sur l'organisation. Le site comprenait des sections sur les politiques et sur les programmes, des exemples de règlements administratifs, la liste des Premières nations taxatrices, les événements importants et le travail en cours. Ce site Web a été désactivé le 2 juillet 2007. Les rapports annuels, rapports de recherche, bulletins d'information et propositions prébudgétaires ont tous été transférés à la section des archives du site Web qui lui succède, le www.fntc.ca.

b. www.fntc.ca

Le site Web original de la CFPN a été lancé en août 2002 pendant la procédure législative qui a mené à l'adoption de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*. Le nouveau site a été inauguré officiellement le 1er juillet 2007, en même temps que la CFPN. Les visiteurs peuvent s'y renseigner sur l'institution et ses commissaires, consulter diverses publications, lois et règlements et obtenir des outils pour l'imposition foncière en vertu soit de la *LGFSPN*, soit de la *Loi sur les Indiens*.

c. *La Gazette des Premières nations*

Le 21 juin 2007, *La Gazette des Premières nations* a célébré son 10e anniversaire. la *Gazette*, créée en partenariat par le Native Law Centre de l'université de la Saskatchewan et par la CCFI, est devenue un outil d'information indispensable pour les gouvernements, les membres et les contribuables des Premières nations et les investisseurs potentiels.

Le Native Law Centre publie la *Gazette* semestriellement depuis les dix dernières années. Tous les règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* y ont été reproduits.

La *LGFSPN* exige désormais que les règlements concernant les recettes locales adoptés par des Premières nations et approuvés par la CFPN, ainsi que les normes et procédures également approuvées par celle-ci, soient publiés dans la *Gazette*. De plus, tous les règlements adoptés par les Premières nations en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et approuvés par le ministre des Affaires indiennes continueront d'y être publiés.

La *Gazette* est dirigée par un comité éditorial composé de représentants du Native Law Centre et de la CFPN. Les travaux de développement d'une édition électronique de la *Gazette* se sont poursuivis.

De temps à autre, la *Gazette* publie également des politiques et d'autres règlements des Premières nations qui touchent à l'imposition par ces dernières en vertu de la *LGFSPN* ou de la *Loi sur les Indiens*.

d. Le Tulo Centre of Indigenous Economics

La CCFI a préconisé la facilitation des investissements et l'ouverture des marchés comme moyen pour les Premières nations taxatrices d'accroître le potentiel de revenus à tirer de leur assiette fiscale. La CCFI a mis au point des programmes spécialisés d'étude et de formation dans les domaines de l'impôt foncier, de l'évaluation, de la communication et de la résolution de conflits, programmes qu'elle a offerts aux administrateurs des impôts fonciers des Premières nations et à d'autres intéressés. Cette formation continue sert l'objectif de susciter la confiance des investisseurs envers les administrateurs des Premières nations.

L'héritage laissé par la CCFI comprend également le Tulo Centre of Indigenous Economics – un établissement sans but lucratif qui se consacre au développement des ressources en vue du bon fonctionnement des marchés sur les terres des Premières nations. Le Tulo Centre a officiellement ouvert ses portes le 30 janvier 2008.

Le partenariat entre le Tulo Centre of Indigenous Economics, l'université Thompson Rivers et la CFPN a pour but de résoudre le problème économique des Premières nations. Le Tulo Centre mettra sur pied des programmes de certificat et effectuera des recherches concernant les lacunes administratives et juridiques précises des Premières nations.

Le Tulo Centre of Indigenous Economics cherchera à former des partenariats avec d'autres établissements des Premières nations qui ont un mandat d'éducation et de formation. À cette fin, le Tulo Centre

souhaite mener des discussions avec le Comité de gestion financière, l'Institut de la statistique et le Comité consultatif sur les terres des Premières nations. Ces trois organismes pourraient tous accepter d'offrir des cours et des programmes menant à un certificat ou à d'autres types de diplômes dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des terres et de la gestion de l'information pour les Premières nations. Un tel partenariat fournirait de plus l'occasion d'envisager la création d'un programme en gestion publique de niveau universitaire pour les Premières nations. Enfin, le Tulo Centre étudiera les possibilités de collaboration avec des établissements de formation technique, ceci afin d'assurer le respect des normes concernant les systèmes d'alimentation en eau, les canalisations d'égouts et les bâtiments des Premières nations.

C LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL DE LA CFPN

1. La politique de gestion

La CCFI a entrepris un examen exhaustif des exigences des politiques en matière de ressources humaines pour la CFPN. Ces travaux visaient à appuyer la transition du personnel de la CCFI vers la CFPN tout en fournissant une base normative pour les futurs employés. La Commission a en outre ordonné qu'on révise la politique de gestion de la CCFI pour la rendre conforme aux exigences de la CFPN, ce qui comprenait l'ajout d'une nouvelle section sur sa gouvernance. Les politiques définitives de gouvernance et de gestion de la CFPN ont été présentées à son président pendant une séance d'orientation des nouveaux commissaires en juin 2007.

2. La gestion de l'information

L'examen du système de gestion de l'information de la CCFI a débuté au cours de ce dernier trimestre. Cet examen comprendra l'évaluation de l'état de préparation et un plan de travail pour répondre aux besoins en formation et à ceux concernant l'implémentation du système. Il s'agit d'un projet majeur pour la CCFI-CFPN qui permettra l'intégration des systèmes de gestion de l'information du siège de l'organisation et de son bureau de la RCN. On a également évalué les besoins en infrastructure de technologie de l'information pour le nouveau système. Le financement de l'implémentation de ce système et de la formation connexe devra être assuré par l'entremise du programme du Conseil du Trèsor ou à même le budget de transition de la CFPN.

3. Les besoins en installations

Les besoins en installations pour le siège de l'organisation et le bureau de la RCN ont été étudiés. On a procédé à l'inspection de plusieurs emplacements de rechange pour le bureau de la RCN à Ottawa afin de déterminer s'ils convenaient et quel en était le coût. Un arrangement temporaire sera pris pour des locaux additionnels à Kamloops en vue de l'accroissement prévu du personnel. On étudie de plus un plan stratégique pour les besoins en installations à long terme de la CFPN et pour leur financement ultérieur.

4. Les commissaires nommés à la CFPN

Le 1er mai 2007, on a annoncé la nomination de sept commissaires à la CFPN. Le commissaire en chef, nommé le 24 novembre 2006, est maintenant entouré des membres suivants :

- Mme Céline Auclair
- Mme Leslie Brochu
- M. Lester Lafond
- M. Ken Marsh
- M. William McCue
- M. Randy Price
- Mme Ann Shaw

Le 6 juin 2007, M. David Paul a été nommé vice-président.

La 10e et dernière nomination, celle de Mme Terry Nicholas, a été faite par le directeur du Native Law Centre de l'université de la Saskatchewan le 18 juin 2007 à la séance inaugurale de la CFPN.

Cette nomination à la Commission par le Native Law Centre n'a pas été faite par le gouverneur en conseil; il s'agit d'une exigence pour les organismes à gouvernance partagée.

5. L'orientation des commissaires et du personnel

La séance inaugurale de la CFPN a commencé le 18 juin 2007.

Cet événement de trois jours s'est déroulé à Kamloops et à l'hôtel Quaaout Lodge, sur la réserve de la bande de Little Shuswap Lake, en présence des commissaires et du personnel de la CFPN et de plusieurs invités.

La première soirée fut pleine de tradition, alors que les commissaires prêtaient serment. Drapés d'une couverture, ils ont été soumis à une cérémonie de purification puis ont reçu une chanson d'honneur. Plus de 100 invités ont assisté à l'événement.

Les deux jours suivants, les commissaires ont pris part à une séance intensive d'orientation afin de bien se préparer pour leurs nouvelles tâches. Les commissaires ont également approuvé le plan directeur de la CFPN pour 2007-2008, qui en détermine le plan de travail et le plan financier.

6. Protocole d'entente concernant les règlements pris en vertu de l'article 83

La CFPN et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont conclu un protocole d'entente (PE) qui établit le rôle de la CFPN relativement aux règlements administratifs soumis par les Premières nations en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Le Ministre a signé le document le 5 juillet 2007.

Aucun changement ne sera apporté au processus d'approbation des règlements administratifs sur l'impôt foncier et autres règlements connexes des Premières nations qui exercent le droit de percevoir des impôts fonciers tel que le leur permet l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Le PE oblige la CFPN :

- à assumer le rôle de la CCFI de consultant auprès du Ministre en ce qui touche à ses responsabilités d'approbation des règlements administratifs;
- à offrir un plein éventail de services, y compris l'étude de règlements pris en vertu de la *Loi sur les Indien*s et la formulation de recommandations en vue de leur approbation par le Ministre.

D PROJETS SPÉCIAUX

Pendant le premier trimestre de 2007-2008, la Commission a poursuivi ses travaux sur ses projets spéciaux qui étaient à diverses phases de développement. Ces projets comprenaient la recherche et la mise au point de programmes à l'appui du mandat de la CFPN et du développement économique des Premières nations :

1. Le programme d'infrastructures prévu par la *LGFSPN* - La CCFI a suggéré au gouvernement du Canada que l'on mette sur pied un programme d'infrastructures (a) qui fournisse aux Premières nations régies par la *LGFSPN* les ressources suffisantes pour l'ébauche des plans financier, économique et d'immobilisations à long terme requis pour tout projet d'infrastructure économique et (b) qui assure aux Premières nations régies par la *LGFSPN* la capacité de financer l'infrastructure économique à une échelle suffisante pour attirer les investisseurs.
2. Le régime d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations - La CCFI a terminé les recherches préliminaires en vue de l'amélioration du régime d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations. Un résumé de ces recherches est disponible sur le site Web de la CFPN.
3. La TPS des Premières nations - La CCFI a proposé au gouvernement du Canada de collaborer à la promotion de la TPS auprès des Premières nations intéressées.

4. L'encadrement en vue d'un marché libre du logement - La CCFI a proposé au gouvernement du Canada de collaborer à l'élaboration des modèles de lois nécessaires à l'instauration d'un marché libre du logement sur les réserves.
5. L'accélération des ajouts aux réserves (AR) - La CCFI a proposé au gouvernement du Canada de collaborer à l'élaboration d'options politiques et législatives pour accélérer les AR.

E L'HÉRITAGE DE LA CCFI

La CCFI laisse un riche héritage au Canada, aux Premières nations et aux autres institutions de ces dernières. Puisqu'il s'agissait de la première organisation nationale des Premières nations créée à la suite de mesures législatives, en 1988, la CCFI a servi de modèle aux autres institutions nationales des Premières nations fondées depuis. Elle a mis au point la recette du succès pour changer le statu quo et pour faire appliquer les droits inhérents des Premières nations par l'entremise de lois fédérales. La CCFI a fait en sorte que les bandes indiennes possèdent elles-mêmes les ressources pour construire des économies de marché efficaces. Elle a légué cet héritage de recherches, de logiciels, de formation et de gouvernance à la CFPN et au Tulo Centre of Indigenous Economics.

1. Une institution modèle pour les Premières nations

La CCFI a été fondée avant qu'on exige des institutions qu'elles fixent des critères de rendement et qu'elles démontrent les avoir satisfaits. Le mandat de la CCFI était défini par un PE entre le ministre des Affaires indiennes et la Commission. L'appui que le gouvernement et les autorités fiscales des Premières nations ont accordé à la CCFI tout au long de ses 18 ans d'existence s'explique par un fait très simple : la CCFI livrait les résultats escomptés.

- **Le pouvoir d'imposition des Premières nations** - En 2007, 115 Premières nations canadiennes, soit près de 20 p. cent du total, avaient établi un régime d'impôt foncier.

- **Les revenus d'impôt foncier des Premières nations** - Pour l'année 2007, la CCFI estime que les autorités fiscales des Premières nations ont perçu 55 millions de dollars en revenus d'impôt foncier. Le total de ces revenus depuis 1988 s'élève donc à plus de 500 millions de dollars.
- **Les modèles de lois** - La CCFI a introduit le concept des modèles de lois pour les Premières nations. Elle leur a fourni des modèles de lois pour l'impôt foncier, pour l'évaluation, pour l'établissement des taux, pour les dépenses, pour les permis d'exploitation de commerces, pour la représentation des contribuables et pour les taxes d'améliorations locales. Ces modèles de lois ont établi des normes nationales pour les régimes d'imposition des Premières nations.
- ***La Gazette des Premières nations*** - La CCFI, en partenariat avec le Native Law Centre de l'université de la Saskatchewan, a lancé *La Gazette des Premières nations* en 1997 afin que les lois des Premières nations soient promulguées de la même façon que toute autre loi au Canada. En plus des règlements pris en vertu de l'article 83, la *Gazette* a publié des règlements concernant la taxe de vente et les modèles de lois de la CCFI. La *LGFSPN* exige maintenant la publication de toutes les lois des bandes indiennes dans *La Gazette des Premières nations*.
- **L'approbation des règlements administratifs** - De 1989 à 2007, la CCFI a recommandé à 11 ministres des Affaires indiennes différents l'approbation de 1413 règlements de Premières nations concernant l'impôt foncier, l'évaluation, l'établissement des taux, les dépenses, la gestion financière, les permis d'exploitation de commerces et les relations avec les contribuables. Tous les règlements recommandés par la CCFI ont été approuvés.

- **La formation** - Le régime d'impôt foncier des Premières nations est unique. La CCFI a collaboré avec l'université de Victoria à la mise au point de cours sur l'évaluation et la procédure d'appel afférente, sur l'établissement du taux d'imposition foncière en fonction du budget et sur la communication avec les contribuables. Depuis 1996, plus de 120 administrateurs des impôts fonciers des Premières nations ont suivi ces cours, qui sont maintenant reconnus comme composantes d'un certificat en gestion publique portant sur la fiscalité des Premières nations offert par le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'université Thompson Rivers.
- **Les logiciels** - La CCFI à mis au point des logiciels et des trousses de formation pour l'établissement des taux d'imposition et des budgets d'impôt foncier, pour la résolution des ententes de services et pour l'administration des régimes d'imposition.
- **Le pouvoir de perception de la taxe de vente des Premières nations** - Bien que cela ne faisait pas officiellement partie de son mandat, la CCFI a fourni des services de consultation aux Premières nations qui souhaitaient mettre sur pied un régime de taxe de vente. En 1998, la CCFI a travaillé avec deux Premières nations à l'ébauche d'un règlement concernant la TPS pour le tabac, l'alcool et le carburant. De 1998 à 2003, la CCFI a assisté 12 Premières nations dans l'exercice de cette compétence. Puis, en 2003, elle en a aidé plusieurs à étendre leur pouvoir de perception de la taxe de vente à tous les produits qui y sont soumis. Depuis, la CCFI a assisté six Premières nations dans l'obtention du plein contrôle de l'assiette de la TPS sur leurs terres.
- **La résolution de conflits** - La CCFI est reconnue pour avoir su faciliter les ententes fondées sur les intérêts des parties entre les autorités fiscales des Premières nations, les autres paliers de gouvernement, les sociétés d'État et le secteur privé. En voici quelques exemples :

a. **Les autorités fiscales des Premières nations et les contribuables** - Le mandat de la CCFI consistait en partie à réconcilier les intérêts des autorités fiscales des Premières nations et ceux de leurs contribuables. Les politiques de la CCFI reconnaissaient l'intérêt des autorités fiscales des Premières nations de voir augmenter la valeur de leurs terres et celui des contribuables, que s'accroisse la valeur de leurs propriétés.

b. **Les lois provinciales** - Le développement économique des terres des Premières nations réduit les dépenses des gouvernements provinciaux. Le pouvoir de perception de l'impôt foncier aide les bandes indiennes à développer leur économie. En 1990, la CCFI a collaboré avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'ébauche du projet de loi 64, l'*Indian Self Government Enabling Act*, afin d'assurer une transition ordonnée de l'autorité fiscale provinciale sur les réserves à l'autorité fiscale des Premières nations. La CCFI a aussi collaboré avec le gouvernement du Québec à l'élaboration et à l'adoption du projet de loi 67 (1996, chapitre 7) visant l'établissement d'une procédure de transition de l'autorité fiscale provinciale à celle des Premières nations dans cette province.

c. **La bande de Kamloops et la Cité de Kamloops** - La bande de Kamloops et la Cité de Kamloops bénéficient toutes deux du développement économique de la région. La CCFI a tiré parti de cet intérêt partagé pour faciliter l'adoption d'un protocole politique qui permet aux deux conseils de se réunir, deux fois l'an, afin de tenter de résoudre leurs préoccupations communes. Cette entente de protocole a servi de modèle pour plusieurs autres Premières nations et gouvernements municipaux.

d. **Les autorités fiscales des Premières nations et B.C. Hydro** - La B.C. Hydro a besoin de certitude en ce qui concerne son système de transmission sur les terres des Premières nations. Les autorités fiscales des Premières nations, quant à elles, souhaitaient imposer la B.C. Hydro. La CCFI a facilité l'adoption d'une entente de paiement en remplacement d'impôts entre la B.C. Hydro et les autorités fiscales des Premières nations concernées.

e. **Les autorités fiscales des Premières nations et Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP)** - En novembre 2001, la CCFI a joué un rôle clé de facilitateur dans l'adoption d'une réglementation fédérale qui permettait à un certain nombre de Premières nations taxatrices de Colombie-Britannique d'imposer le CFCP au même taux que celui auquel cette entreprise était soumise sur les terres adjacentes à celle des réserves dans la province.

f. **La bande d'Adams Lake et le district de Salmon Arm** - La chaîne Wal-Mart voulait construire un magasin sur les terres de la réserve d'Adams Lake et souhaitait une entente plus solide entre la bande d'Adams Lake et le district de Salmon Arm concernant le système d'alimentation en eau et les canalisations d'égouts. Le district espérait pour sa part ajouter les services de transport à cette entente. La CCFI a fait office de médiatrice dans la négociation d'un amendement à l'entente visant à couvrir les services de transport et à clarifier les dispositions touchant l'approvisionnement en eau.

g. **La Nation Stó:lo et la Cité de Chilliwack** - La Nation Stó:lo, la bande de Tzeachten et la Cité de Chilliwack ont négocié une entente de services en 1991. À la demande de la bande de Tzeachten et dans le but de créer un modèle pour l'ensemble de la Nation Stó:lo dans la région, on a rouvert l'entente et procédé à de nouvelles négociations en 2005. La CCFI a travaillé avec toutes les parties à l'ébauche d'un modèle de protocole politique, d'un processus de planification de l'aménagement du territoire et d'une entente sur les droits d'aménagement. D'autres Premières nations étudient ce modèle, tout comme certaines municipalités de la vallée du Fraser.

h. **La formation fondée sur les intérêts des parties** - La CCFI a formé un partenariat avec le Consensus Building Institute du Massachusetts Institute of Technology, à l'université Harvard, et avec l'Association canadienne de pipelines d'énergie afin de mettre sur pied des programmes de formation fondée sur les intérêts des parties à l'intention des Premières nations, des contribuables et de l'industrie. Plus de 400 participants ont reçu cette formation depuis 1997.

Ensemble, les réalisations de la CCFI établissent le modèle de ce qu'on peut atteindre d'une institution nationale des Premières nations : qu'elle fasse connaître les pouvoirs des Premières nations, qu'elle fournisse à celles-ci les outils nécessaires à leur exercice et qu'elle résolve les conflits qui surviennent en protégeant l'intégrité de ces pouvoirs.

F MEMBRES DE LA COMMISSION DE 1989 À 2007

À l'origine, la CCFI était un conseil composé de dix membres. En 1995, le gouvernement fédéral a réduit ce nombre à cinq. Voici la liste des membres qui ont siégé à la Commission au fil des ans :

- Ray Ahenakew, réserve de Meadow Lake, Saskatchewan
  Membre de la Commission de février 1989 à 1991
- Myrtle Bush, Kahnawake, Québec
  Membre de la Commission de février 1989 à 1994
- Strater Crowfoot, Nation des Siksika, Alberta
  Membre de la Commission de février 1989 à 2005
  (nommé président le 1er décembre 2003)
- Phil Fontaine, Première nation Sagkeeng, Manitoba
  Membre de la Commission de 1995 à 1997
- Ricky Fontaine, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, Québec
  Membre de la Commission de 1997 à 2005
- C.T. (Manny) Jules, bande de Kamloops, Colombie-Britannique
  Président de 1988 à 2003 et de 2005 à 2007
- Richard Johnston, Ontario
  Membre de la Commission de février 1989 au 30 avril 1991
- Reiny Kohls, Colombie-Britannique
  Membre de la Commission de février 1989 à 1994
- Lester Lafond, Nation crie du lac Muskeg, Saskatchewan
  Membre de la Commission de 1991 à 1994

- Oscar Lathlin, bande de The Pas, Manitoba
  Membre de la Commission de novembre 1989 à 1991
- William (Bill) McCue, bande des Chippewas de Georgina Island, Ontario
  Membre de la Commission de 1997 à 2007
- William Montour, Six Nations, Ontario
  Membre de la Commission de février 1989 à 1994
- Donald Noble, Ontario
  Membre de la Commission de 1991 à 1994
- David Paul, bande Tobique, Nouveau-Brunswick
  Membre de la Commission de 1989 à 2007
  (nommé vice-président le 1er décembre 2003)
- Chef Allan Ross, bande de Norway House, Manitoba
  Membre de la Commission en février 1989
- John Taylor, Colombie-Britannique
  Membre de la Commission de février 1989 à 1994

G MINISTRES DE 1988 À 2007

L'Hon. William (Bill) Hunter McKnight	Du 30 juin 1986 au 29 janvier 1989
L'Hon. Pierre H. Cadieux	Du 30 janvier 1989 au 22 février 1990
L'Hon. Thomas Edward Siddon	Du 23 février 1990 au 24 juin 1993
L'Hon. Pauline Browes	Du 25 juin 1993 au 11 mars 1993
L'Hon. Ron Irwin	Du 11 avril 1993 au 10 juin 1997
L'Hon. Jane Stewart	Du 11 juin 1997 au 2 août 1999
L'Hon. Robert Daniel Nault	Du 3 août 1999 au 11 décembre 2003
L'Hon. Andrew (Andy) Mitchell	Du 12 décembre 2003 au19 juillet 2004
L'Hon. Andy Scott	Du 20 juillet 2004 au 5 février 2006
L'Hon. Jim Prentice	Du 6 février 2006 au 13 août 2007
L'Hon. Chuck Strahl	Du 14 août 2007 à aujourd'hui

H LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE ET LES MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION

La CCFI a lancé et mené plusieurs réformes juridiques fondamentales pour les Premières nations et le Canada.

1. Projet de loi C-115, modifications de Kamloops à la *Loi sur les Indiens*

La CCFI est née à la suite des modifications de 1988 à la *Loi sur les Indiens*. En 1985, M. C.T. (Manny) Jules a commencé à exiger des changements à la *Loi sur les Indiens* afin de permettre à la bande de Kamloops de percevoir l'impôt foncier des titulaires de domaine à bail. Grâce aux 114 résolutions d'appui adoptées par des Premières nations de partout au pays, la *Loi sur les Indiens* a été modifiée en 1988 (projet de loi C-115). Jamais auparavant les Premières nations n'avaient-elles réussi à faire modifier la *Loi sur les Indiens*.

2. La Cour suprême

Le deuxième changement important était lié à la reconnaissance par les tribunaux du pouvoir des gouvernements des Premières nations de prélever l'impôt foncier. Au début des années 1990, plusieurs Premières nations, y compris la bande de Matsqui, ont fait parvenir des avis d'imposition à Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP), dont l'emprise traversait les terres de leurs réserves. La compagnie en a appelé de ces évaluations, argumentant qu'elle n'était pas imposable, puisque ses emprises ne se trouvaient pas « dans les réserves ». Bien que la commission d'appel des évaluations de Matsqui avait été formée pour entendre ce genre d'appels, CFCP a cherché à contourner la commission d'appel et à contester le pouvoir d'imposition des Matsqui directement devant la Cour fédérale.

La question de la compétence de la commission d'appel des évaluations de Matsqui pour déterminer le pouvoir d'imposition a fini par se rendre jusqu'à la Cour suprême. La Cour a établi un lien direct entre le pouvoir de taxation prévu par l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et la promotion de l'autonomie gouvernementale autochtone. Le juge en chef Lamer a alors déclaré : « … il importe que nous ne perdions pas de vue l'objectif que visait le législateur fédéral lorsqu'il a investi les Indiens de leurs nouveaux pouvoirs de taxation. Le régime qui est entré en vigueur en 1988 est destiné à faciliter le développement de l'autonomie gouvernementale des autochtones en permettant aux bandes d'exercer sur leurs réserves le pouvoir proprement gouvernemental de taxation. »

Cette déclaration clarifiait la position que l'objectif politique valable qui sous-tend les régimes fiscaux des Premières nations est à la base du mouvement vers l'autonomie gouvernementale des autochtones – et l'exercice du pouvoir inhérent de taxation d'un gouvernement est une expression de cette autonomie. Cette position s'est reflétée dans un procès ultérieur devant la Cour d'appel fédérale concernant l'évaluation foncière des emprises de CFCP, au cours duquel le juge Marceau a affirmé : « L'accord récent de pouvoirs de taxation aux bandes indiennes a un objectif humain beaucoup plus vaste, compréhensible uniquement dans le contexte de l'accroissement de la capacité des autochtones à se gouverner eux-mêmes. Donc, dans une certaine mesure, il invoque des droits et des responsabilités antérieurs à toutes les lois sur les Indiens. »

Finalement, la question de la perception d'impôts par les Premières nations pour l'utilisation et l'occupation par le CFCP de leurs terres de réserves s'est résolue grâce à une entente entre les parties intéressées. Cela dit, l'importance de l'affaire de Matsqui démontre clairement que les tribunaux doivent tenir compte du principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones, un droit inhérent, dans leur interprétation des lois qui touchent au pouvoir de taxation des Premières nations.

3. La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*

La CCFI reconnaissait les défis auxquels le Canada faisait face pour changer le statu quo. La politique canadienne s'est en grande partie concentrée sur les symptômes de problèmes sociaux entraînés par les déficiences du marché et non sur la création de marchés pour les Premières nations intéressées. Les gouvernements autochtones craignent de perdre leurs droits actuels, en particulier ceux concernant leurs terres, et sont profondément méfiants des politiques avancées par d'autres gouvernements. Certains redoutent même le développement économique, croyant qu'il cache le souhait du gouvernement fédéral de se dérober à ses obligations fiduciaires. Les gouvernements des Premières nations ont aussi besoin d'un appui plus grand afin de mettre au point les cadres administratifs, juridiques et professionnels nécessaires au changement.

Ayant reconnu tous ces défis, la CCFI a demandé et obtenu un mandat clair de la part du gouvernement fédéral pour concevoir et diriger l'élaboration de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations*, s'assurant d'en faire une loi habilitante. La CCFI a de plus contribué à la mise sur pied de la CFPN et des autres institutions associées à la *LGFSPN* (CGF, AFPN et ISPN) afin de garantir aux Premières nations intéressées le soutien dont elles ont besoin.

Cette loi a reçu la sanction royale le 23 mars 2005, et la CFPN a commencé ses travaux le 1er juillet 2007.

I ÉTATS FINANCIERS